



4 bis rue Jules Favre
B.P. 41028
37010 TOURS cedex 1
Tél. : 02 47 47 20 45
Fax : 02 47 66 41 54

L'économie sociale et solidaire en Indre-et-Loire

Les établissements employeurs et les emplois salariés en 2013

Août 2013

Prix : 40€

SOMMAIRE

CHAMP DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE	4
INTRODUCTION	8
SYNTHESE	9
PARTIE I	11
Les chiffres clés de l'Économie Sociale et Solidaire « employeur » en Indre et Loire : 2 025 établissements et 25 418 salariés	
1.1 Le monde associatif constitue l'essentiel de l'économie sociale en nombre de structures comme en nombre d'emplois salariés	11
1.2 Les services concentrent 96% des employeurs et 93% de l'emploi salarié de l'économie sociale et solidaire tourangelle	13
PARTIE II	17
Analyse détaillée des activités de l'économie sociale et solidaire par forme juridique et activité principale	
2.1 Les associations : vouées à la prestation de services avec une dominante dans le domaine sanitaire et social	17
2.2 Les coopératives : 175 établissements employeurs et 3 957 salariés	22
2.3 Les mutuelles : 102 établissements employeurs et 2 191 salariés	26
2.4 Les autres structures de l'économie sociale et solidaire : 47 établissements employeurs et 925 salariés	28
PARTIE III	30
Une activité majeure dans le secteur concurrentiel et créatrice d'emplois	
3.1 L'Indre et Loire, parmi les départements les plus concernés par l'économie sociale et solidaire	30
3.2 Acteur majeur dans les services : plus d'un emploi de services privé sur quatre est dans l'économie sociale et solidaire	30
3.3 L'emploi du secteur bancaire et de l'assurance porté par l'économie sociale et solidaire	31
3.4 Création de 1 471 emplois salariés entre 2010 et 2013 dans l'ESS portée par le secteur associatif	34
ANNEXES	36
<i>ANNEXE 1 : Nomenclature de l'Économie Sociale et Solidaire (INSEE rev.2 2008)</i>	37
<i>ANNEXE 2 : Correspondance établie entre la nomenclature de la MSA et la nomenclature NAF 2008</i>	38
<i>ANNEXE 3 : Charte de l'Économie Sociale et Solidaire de 1980</i>	39
<i>ANNEXE 4 : Répartition des établissements employeurs et des emplois de l'ESS en Indre et Loire en 2013</i>	40
<i>ANNEXE 5 : Organismes et bibliographie</i>	43
<i>ANNEXE 6 : Principaux établissements de 10 salariés et plus de l'ESS</i>	44
6-1 : Cartographie des principaux employeurs de l'ESS (Indre et Loire, Tour(s)plus)	44
6-2 : Liste des principaux employeurs de l'ESS	49
Analyse et rédaction : Laure HUGUENIN	
Cartographie : Cyril RABUSSEAU	

CHAMP DE L'ÉTUDE ET METHODOLOGIE

L'objectif de l'étude :

L'objectif de l'étude est de décrire l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans le département d'Indre et Loire : **structures, secteurs d'activités, emplois salariés, principaux employeurs.**

Il s'agit également de préciser la part que prend en Indre et Loire l'Économie Sociale et Solidaire dans chaque secteur d'activités.

L'unité retenue est l'établissement implanté en Indre et Loire : une entreprise appartenant à l'économie sociale et solidaire peut avoir plusieurs établissements sur le territoire (c'est le cas notamment des services financiers sous statut coopératif ou mutualiste). C'est l'établissement qui est pris en compte dans l'étude, et non l'entreprise.

Déjà réalisée en 2008 (données 2007) et 2011 (données 2010), cette étude reprend les mêmes informations mises à jour en 2013. Cependant la mise en application de la nouvelle nomenclature d'activité (NAF 2008 rev. 2) au 1^{er} janvier 2008, ne permet pas de calculer des évolutions à partir des données de 2007.

Le domaine d'étude : l'Économie Sociale et Solidaire

Définition :

La description statistique de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) utilise une nomenclature (Cf : annexe 1, page 37) réalisée à partir des travaux de l'Association pour le Développement de la Documentation sur l'Économie Sociale (ADDES). Les établissements sont d'abord caractérisés par leurs statuts juridiques regroupés en quatre grandes familles : les coopératives, les mutuelles, les associations et les « autres acteurs » de l'économie sociale. Chacune de ces familles juridiques est ensuite détaillée selon son activité économique dominante établie par la nomenclature d'activité, la NAF 2008 rev.2 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Définition générale des quatre grandes familles :

➤ *Les associations :*

La loi de 1901 définit une association comme étant « une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes (physiques ou morales) mettent en commun de façon permanente leurs connaissances et leurs activités dans un but autre que celui de partager des bénéfices ».

L'association déclarée a une capacité juridique, elle peut effectuer des transactions commerciales et recevoir des subventions. Certaines associations sont reconnues d'utilité publique, reconnaissance accordée par décret du Conseil d'Etat pour les structures qui ont une mission d'intérêt général en particulier dans les domaines philanthropique, social, sanitaire, scientifique, culturel...

➤ *Les coopératives :*

Groupements de personnes (consommateurs, salariés, entrepreneurs) qui poursuivent des buts économiques, sociaux ou éducatifs communs. Les coopératives sont gérées

collectivement par leurs membres, sur la base de l'égalité de leurs droits et obligations. Deux principes caractérisent leur fonctionnement : le principe de double appartenance (les membres des coopératives sont des associés et des usagers), et celui de la gestion démocratique (un associé = une voix).

- *Les mutuelles : Organisations de personnes qui développent des activités de solidarités et d'entraides auprès de leurs adhérents. Les mutuelles mènent principalement des actions de prévoyance et d'assurance, au moyen de cotisations versées par leurs membres et dans l'intérêt de ceux-ci et de leurs ayant-droits. Elles gèrent également d'autres services liés à la santé.*
- *Les autres acteurs de l'économie sociale et solidaire comprennent notamment les groupements d'employeurs, les fondations et les congrégations.*

Le champ de l'étude : les établissements employeurs et les emplois salariés de l'économie sociale

Le champ de l'étude a été volontairement restreint aux seuls établissements de l'Économie Sociale et Solidaire employant au moins un salarié, en raison de l'impossibilité de couvrir l'ensemble des activités de l'ESS avec des sources d'informations cohérentes.

En effet, la seule source disponible qui permettrait de dénombrer la totalité des établissements, qu'ils soient employeurs ou non, est la source INSEE-Fichier SIRENE. Cependant, il ne prend pas en compte la totalité des établissements, ceci pour deux raisons :

- D'une part, le fichier SIRENE ne répertorie pas tous les établissements de l'ESS, notamment : pour les établissements associatifs sans salarié l'inscription au répertoire SIRENE n'est obligatoire que s'il y a subventionnement public.
- D'autre part, l'INSEE ne diffuse pas les données sur l'ensemble des établissements de l'ESS répertoriés dans le fichier SIRENE. La base 2013 accessible est une extraction partielle qui prend en compte les seules structures possédant une « réalité économique propre » dans les secteurs dits « concurrentiels ». On entend par secteur concurrentiel : ensemble des établissements et cotisants exerçant leur activité en France dans un secteur qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf : les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat et des collectivités locales), la santé non marchande et les emplois dits familiaux (salariés employés à domicile par les ménages).
- *La non-exhaustivité des données diffusées entraîne des incohérences importantes entre les différentes sources disponibles. Ainsi, les seules associations « employeurs » répertoriées par l'URSSAF et la MSA au 31 décembre 2012 sont plus nombreuses que l'ensemble des associations comptabilisées par l'INSEE en 2012.*

Les études nationales soulignent les difficultés d'approche du secteur.

L'économie sociale est un « ensemble complexe dont l'ampleur n'est pas toujours perçue (...), les approches statistiques doivent être considérées avec précaution » - Economie sociale, Thierry Jeantet - La documentation Française - janvier 2006.

En cohérence avec la méthodologie mise en œuvre par le réseau « Recherche & Solidarité »¹, il a donc été choisi d'utiliser les sources suivantes

- **Deux sources statistiques « employeurs » : l'URSSAF et la MSA**, qui présentent deux critères de pertinence :
 - La complémentarité des champs couverts permettant une exhaustivité des données sur les établissements employeurs.
 - Une disponibilité cohérente des données : 1^{er} janvier 2013 et 1^{er} trimestre 2013
 - Le fichier URSSAF dénombre les établissements employeurs non agricoles, **l'emploi salarié, en nombre de postes de travail (sans considération de la durée)**, ainsi que la masse salariale versée, ceci selon le statut juridique, **l'activité détaillée** et la **zone géographique d'implantation de l'établissement**.
 - La Mutualité Sociale Agricole dénombre les établissements agricoles coopératifs **et professionnels relevant de l'ESS et leurs emplois salariés, selon l'activité principale** en référence à une nomenclature spécifique à la MSA. Pour compiler les données des deux sources URSSAF et MSA, une correspondance (empirique) a été établie entre les nomenclatures MSA et la NAF-INSEE (cf. tableau de correspondance qui a été établi en annexe 2 page 38).

Cependant, l'analyse de l'emploi faite dans la présente étude reste quantitative, exprimée en nombre de postes de travail relevant du régime général ou du régime agricole au 1^{er} janvier 2013. Elle ne prend pas en compte les caractéristiques du poste de travail ni les conditions d'emplois (statut, durée, qualification).

↳ L'Observatoire de l'Économie et des Territoires de Touraine tient tout particulièrement à remercier l'URSSAF Touraine et la MSA Touraine–Berry pour la réalisation des exploitations statistiques et la transmission des données qui constituent une précieuse collaboration à ce travail.

- **Deux sources fichiers « listes d'établissements » :**
 - Le fichier des établissements SIRENE de l'INSEE, dit « stock », daté d'avril 2013 pour le listing des principaux établissements de l'ESS (10 salariés et plus). Ce fichier « brut » comporte des incertitudes, notamment sur les effectifs salariés.
 - Le fichier des établissements BASILE de l'Observatoire de l'Économie et des Territoires de Touraine, daté d'août 2013, pour vérifier, compléter et corriger la liste des établissements SIRENE de 10 salariés et plus.

Ce sont ces 2 fichiers qui ont permis d'établir la liste en annexe 6-2, page 44.

¹ <http://www.recherches-solidarites.org/>

NB : **L'approche statistique de l'Économie Sociale et Solidaire n'échappe pas à quelques écueils, en particulier celui de ne prendre en compte que le statut juridique, sans présager du mode de fonctionnement ou de l'activité des établissements qui peuvent être sujet à discussion. Les données exposées ne concernent donc que le « mesurable », soit l'ESS dans sa dimension employeurs et emplois, à partir des définitions reconnues et retenues par le CRESS et le Réseau Recherches & Solidarités. Il n'appartient pas à l'Observatoire de faire des remarques sur la pertinence du champ de l'ESS ainsi défini par l'ADDES (Association pour le Développement de la Documentation sur l'Économie Sociale). L'exposé présenté offre donc, outre un dénombrement des établissements et des emplois, un éclairage sur les acteurs composants le champ de l'ESS étudié.**

INTRODUCTION

L'Économie Sociale et Solidaire regroupe une large palette d'activités à dominante tertiaire. Elle se définit par ses valeurs et ses principes de fonctionnement et de gouvernance, tels qu'établis dans une Charte (cf. annexe 3, page 39). Elle se mesure concrètement, en termes d'établissements et d'emplois, sur la base du statut juridique des établissements qui la composent.

Une grande diversité d'activités et de structures

Cette grande diversité d'activités et de statuts est le fruit d'une très longue histoire commencée au moyen âge, avec les premières confréries, corporations, compagnonnages. L'économie sociale va réellement voir le jour au milieu du XIX^{ème} siècle, avec le développement industriel, et les premières initiatives de coopératives et de secours mutuels. L'Indre et Loire illustre le mouvement. Dès 1860, l'imprimerie Mame est dotée d'une caisse de retraite et d'une caisse de secours mutuel, créées par Alfred Mame, inspiré par les idées de l'un des principaux théoriciens de l'économie sociale de l'époque, Frédéric Le Play. Sur la base de nombreuses initiatives, l'institutionnalisation de l'économie sociale va commencer avec la charte de la mutualité en 1898 et la loi de 1901 créant le statut des Associations à but non lucratif. Suivront au cours du XX^{ème} siècle des lois fondant, modifiant et modernisant les statuts des coopératives, des mutuelles et des fondations.

SYNTHÈSE

Indre et Loire : 2 025 établissements employeurs et 25 418 emplois.

Début 2013, l'Économie Sociale et Solidaire (l'ESS) comptait en Indre et Loire 2 025 établissements employeurs pour un total de 25 418 emplois salariés, tous types de contrats confondus.

Ce sont 13% des établissements employeurs et 16,3% des emplois salariés -hors administrations et exploitations agricoles- qui relèvent ainsi dans le département de l'Économie Sociale. C'est un poids supérieur à la moyenne nationale (13,2% des salariés) et, dans ses grands traits, le profil de l'Économie Sociale et Solidaire de l'Indre et Loire diffère peu de celui observé dans la plupart des départements.

- **Toutes structures juridiques confondues, l'économie sociale tourangelle est essentiellement une activité de services (96% de ses établissements et 93% de ses emplois).**
- Les associations prédominent ; elles représentent 84% des établissements employeurs **de l'ESS d'Indre et Loire et 72,2% de ses emplois salariés**, avec pour activité principale **l'action sanitaire et sociale.**
- Les coopératives regroupent **8,6% des établissements de l'économie sociale et 15,6% de ses emplois salariés. Les activités liées à l'agriculture**, la distribution et les services financiers sont prépondérants.
- Les mutuelles, **5% des employeurs de l'économie sociale et 8,6% des salariés**, sont **principalement des filiales de groupes d'assurances et de protection sociale.**
- Au total, **la part que prend l'économie sociale dans les activités locales** recouvre de fortes disparités selon les secteurs. **L'économie sociale est omniprésente dans les domaines récréatifs, culturels et sportifs, le secteur éducatif privé, les activités financières et les services sanitaires et sociaux privés.**
- De par sa stricte définition à partir du statut juridique **des établissements, l'économie sociale sous-estime certaines activités** qui lui sont proches par leurs missions et leurs principes de fonctionnement. **C'est le cas de l'insertion par l'économique et des services de logement social.** Un autre domaine, le tourisme social, apparaît sous-estimé en raison de sa grande diversité de structures et de son activité très saisonnière.

Un secteur en développement, à l'inverse de la tendance générale

En Indre et Loire, les évolutions comparées des établissements et des salariés, montrent **clairement la capacité du secteur de l'ESS à se développer alors même que l'ensemble du secteur privé perd des emplois.**

Ainsi, entre 2010 et 2012, le nombre de salariés de l'ESS a augmenté de 6,1% (+ 1 471 salariés) alors que l'ensemble du secteur privé enregistre un recul de 1,5% de ses effectifs.

Cet essor est notamment lié à la croissance des effectifs des associations (+1 064 salariés ; +6,2%). **Les autres types de structures de l'ESS sont également en croissance.**

Par ailleurs, **les formes d'exercice de l'Économie Sociale et Solidaire s'inscrivent dans les perspectives de développement des services à la personne et de l'aide à domicile.**

Un secteur en mutation, soumis aux contraintes économiques

Ces évolutions quantitatives de l'Économie Sociale et Solidaire **s'accompagnent de mutations** structurelles qui tendent à accentuer la grande disparité de ce secteur dans lequel se côtoient de grandes structures positionnées sur des marchés concurrentiels et des microstructures aux activités très territoriales.

- Ainsi, dans le secteur financier, les coopératives et les mutuelles, pour assurer leur développement, adoptent des stratégies de restructuration, de réorganisation territoriale, de regroupement et de concentration. Certaines, sous un holding maintenu en mutuelle ou en coopérative, ont créé des filiales en sociétés anonymes (Banque **Populaire, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne...**).
- Parallèlement, le développement des services à la personne et des dispositifs tels que le Chèque Emploi Service Universel (CESU) ou **le statut d'auto-entrepreneur** en 2009 stimule la création de petites structures de proximité.